



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 19 mars 2012
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2012
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Adoption du projet de règlement suivant :
 - 5.1.1 **Règlement n° 1071**

« Règlement divisant le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en douze (12) districts électoraux et abrogeant le règlement n° 0759 »
 - 5.2 Vente du lot 4 967 165 du cadastre du Québec à la compagnie « 9200-7863 Québec inc. »
 - 5.3 Modification de la résolution n° 2011-07-0366 relative à la création de différents comités du Conseil municipal
 - 5.4 Modification de la résolution n° 2011-07-0365 relative aux règles de régie interne des comités du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
 - 5.5 Mandats 2012-2013 des comités du Conseil municipal
6. **Finances municipales**
 - 6.1 - - -

7. **Ressources humaines**

- 7.1 Embauche de madame Francine Van Winden au poste de chef – Division environnement et développement durable du Service de l'urbanisme

8. **Loisirs et bibliothèques**

- 8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 9.1 Autorisation en vue de la réalisation des travaux de réaménagement de l'entrée nord, phase I, dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville (ING-753-2011-015)
- 9.2 Adoption d'une nouvelle politique relative au partage des coûts pour la réfection et l'amélioration des infrastructures dans les rues existantes

10. **Toponymie et circulation**

- 10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement
- 10.1.1 Virage à gauche interdit – rue Foch
- 10.1.2 Interdiction de stationner sur une section de la rue Rancourt
- 10.1.3 Amendement de la résolution n° 2009-05-0251 – Stationnement municipal P-4

11. **Travaux publics**

- 11.1 Octroi des contrats suivants :
- 11.1.1 SA-2022-TP-12 Travaux de balayage de rues
- 11.1.2 SA-2012-TP-12 Fourniture en essence et carburant diesel pour l'année 2012 – secteur est

12. **Sécurité publique**

- 12.1 - - -

13. **Urbanisme**

- 13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure
- 13.1.1 DDM 12-2663 – Madame Nicole Martin - Immeuble sis au 1620, route 219
- 13.1.2 DDM 12-2664 – Monsieur Yves Dufresne – Immeuble sis au 169, avenue du Parc
- 13.1.3 DDM 12-2669 – Madame Ginette Plamondon – Immeuble sis au 38, rue de l'Impératrice

13.2 Étude et décision relative à une demande d'usage conditionnel

13.2.1 UC 12-2662 – Monsieur Yves Dufresne – Immeuble sis au 169, avenue du Parc

13.3 Étude et décision relative à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIIA 12-2689 – Madame Suzanne Lemieux – Immeuble sis au 395, chemin Évangéline

13.3.2 PIIA 11-2619 – « Construction Sylca » - Immeuble sis aux 540-544, chemin des Vieux-Moulins

13.4 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1065

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone H-1573 à même les limites de la zone C-1512, située sur la rue Richelieu, à l'intersection de la rue Saint-Georges et d'y autoriser des bâtiments de 6 étages d'une hauteur maximale de 20 mètres ;
- d'agrandir la zone C-1016 à même une partie de la zone H-1812 et d'agrandir la zone H-1812 à même la zone C-1024 située le long de la rue Saint-Paul, afin :
 - de supprimer dans la zone C-1024 les classes d'usage du groupe Habitation (H) et les usages spécifiquement autorisés du groupe Communautaire (P) et d'y autoriser des bâtiments de 2 étages d'une hauteur maximale de 12 mètres ;
 - d'autoriser dans la zone H-1812 des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 15 mètres ;
- d'agrandir la zone H-1167 à même la zone H-1829, située sur la rue Saint-Denis à l'intersection de la rue Laurier afin :
 - d'augmenter dans la zone H-1167 la superficie d'implantation au sol pour l'usage « 5. Multifamiliale » de 4 logements ;
 - de réduire dans la zone H-1829 la superficie minimale et la profondeur minimale d'un terrain pour la classe d'usages I1 11 (Industrie du textile et du vêtement) ;
- d'autoriser dans la zone H-1087, située sur la rue Mercier, la classe « 5. Multifamiliale » de 4 à 12 logements et d'y autoriser des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de créer la zone H-1620 à même une partie de la zone H-1530, située sur la rue Saint Jacques à l'intersection de la rue Dollard, afin d'autoriser les usages de la classe « 9. Mixte » de 3 à 5 logements et d'autoriser certains usages de la classe Commerce et service (C) »

14. Avis de motion

14.1 Règlement n° 1061

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection à l'usine de filtration de la rive ouest, et certains travaux connexes, décrétant une dépense n'excédant pas 333 000 \$ et un emprunt à cette fin »

14.2 Règlement n° 1065

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir les limites de la zone H-1573 à même les limites de la zone C-1512, située sur la rue Richelieu, à l'intersection de la rue Saint-Georges et d'y autoriser des bâtiments de 6 étages d'une hauteur maximale de 20 mètres ;
- d'agrandir la zone C-1016 à même une partie de la zone H-1812 et d'agrandir la zone H-1812 à même la zone C-1024 située le long de la rue Saint-Paul, afin :
 - de supprimer dans la zone C-1024 les classes d'usage du groupe Habitation (H) et les usages spécifiquement autorisés du groupe Communautaire (P) et d'y autoriser des bâtiments de 2 étages d'une hauteur maximale de 12 mètres ;
 - d'autoriser dans la zone H-1812 des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 15 mètres ;
- d'agrandir la zone H-1167 à même la zone H-1829, située sur la rue Saint-Denis à l'intersection de la rue Laurier afin :
 - d'augmenter dans la zone H-1167 la superficie d'implantation au sol pour l'usage « 5. Multifamiliale » de 4 logements ;
 - de réduire dans la zone H-1829 la superficie minimale et la profondeur minimale d'un terrain pour la classe d'usages I1 11 (Industrie du textile et du vêtement) ;
- d'autoriser dans la zone H-1087, située sur la rue Mercier, la classe « 5. Multifamiliale » de 4 à 12 logements et d'y autoriser des bâtiments de 3 étages d'une hauteur maximale de 10 mètres ;
- de créer la zone H-1620 à même une partie de la zone H-1530, située sur la rue Saint Jacques à l'intersection de la rue Dollard, afin d'autoriser les usages de la classe « 9. Mixte » de 3 à 5 logements et d'autoriser certains usages de la classe Commerce et service (C) »

14.3 Règlement n° 1067

« Règlement modifiant le règlement no 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920 et 0974, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

14.4 Règlement n° 1071

« Règlement divisant le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en douze (12) districts électoraux et abrogeant le règlement n° 0759 »

15. **Règlements**

15.1 **Règlement n° 0997**

« Règlement autorisant un emprunt supplémentaire de 225 000 \$ pour réaliser le « Programme Rénovation Québec, phase VIII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.2 **Règlement n° 1041**

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de créer un nouveau secteur de P.I.I.A., soit le « Secteur de P.I.I.A. : Saint-Luc », et d'y assujettir les zones C-2113, C-2114, C-2116, C-2118, C-2614, C-2615, C-2616 et C-2631, du plan de zonage »

15.3 **Règlement n° 1056**

« Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié par les règlements n^{os} 0888, 0942 et 0969 »

15.4 **Règlement n° 1060**

« Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagements pour différents bâtiments municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 1 157 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.5 **Règlement n° 1063**

« Règlement amendant le règlement n° 1005 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales de Saint-Jean-sur-Richelieu »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**